

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 19 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Roger VIARSAC, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à M. Christian TEULADE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Thierry TATONI

Excusée : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2024 - 09 - 78 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE
Approbation de l'Avenant 1 au Lot 12- Désamiantage

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

Objet du Marché

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE INITIAL

Le marché des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire de Sauve comprend 12 lots.

Par délibération du 29 avril 2024, le Conseil Municipal a attribué le marché du Lot 12 – Désamiantage à la société CLEARSTONE.

Montant initial du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 12 956,00 €
- Montant TTC : 15 547,20 €

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT N° 1

L'avenant N° 1 concerne des compléments d'analyse demandés en urgence et réalisés le 18 juin 2024, qui ont démontré la présence de fibre d'amiante dans les deux types de colle échantillonnés. En conséquence le titulaire du Lot 12, l'entreprise CLEARSTONE, a quantifié son retrait en complément de prestation, comme suit :

Montant de l'avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 500,00 €
- Montant TTC : 4 200,00 €

.../...

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 16 456,00 €
- Montant TTC : 19 747,20 €

- % d'écart introduit par l'avenant : 27 %

En application des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour intégrer les modifications devenues nécessaires et pour lesquelles un changement de titulaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Avenant N° 1 du lot N° 12 - titulaire : entreprise CLEARSTONE :
Pour un montant de **3 500,00 € HT**

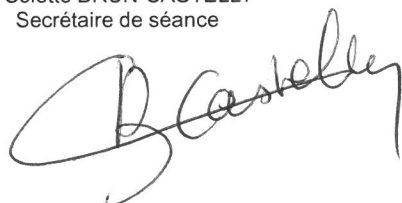
Nouveau montant définitif du marché : 16 456,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER l'avenant N° 1 au lot 12 Désamiantage, pour un montant de 3 500,00 € HT
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Colette BRUN-CASTELLY
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

